

Le présent récapitulatif contractuel énonce les principaux éléments de la présente offre de services, comme l'exige le droit de l'UE¹. Il permet de comparer des offres de services. Des informations complètes sur le service figurent dans d'autres documents.

Services et équipements

Offre réservée aux entreprises et administrations domiciliées en Martinique, Guyane et en Guadeloupe (hors îles du Nord).

L'ensemble des tarifs est indiqué en € HT.

Offres	Services
Carré PRO Internet 10 Go	- Offres de connexion internet en mobilité en couverture réseaux Internet 4G/4G+ via un équipement à usage mobile. - Report automatique de votre crédit (utilisable après consommation du forfait) - Crédit rechargeable à tout moment avec les recharges SFR.
Carré PRO Internet 50 Go	

Forfait bloqué : une fois le crédit épuisé, rechargeable à tout moment avec les recharges SFR.

L'envoi des SMS, les appels voix ainsi que le roaming (voix, data et SMS) **ne sont pas compatibles avec cette offre**.

Débits du service internet et voies de recours

Débits de service internet

Sous réserve de disposer d'un équipement (Clé 3G/4G, tablette, routeur mobile...) compatible et d'être en zone de couverture (carte disponible sur le site sfrcaraibe.fr).

Technologies (accessibles dans les villes déployées)	« Débit maximal estimé de téléchargement descendant »	« Débit maximal estimé de téléchargement ascendant »
4G Max	Jusqu'à 800 Mbit/s	Jusqu'à 75 Mbit/s
4G+	Jusqu'à 300 Mbit/s	Jusqu'à 75 Mbit/s
4G	Jusqu'à 100 Mbit/s	Jusqu'à 75 Mbit/s
3G	Jusqu'à 28,8 Mbit/s	Jusqu'à 5,76 Mbit/s

Voies de recours

Le Service Clients est disponible :

o Antilles :

- Par téléphone au **0 811 515 515** Service 0,046 € / appel + prix appel (horaire sur sfrcaraibe.fr)
- ou à l'adresse suivante : Outremer Telecom, Service Clients, ZI Jambette, CS 90013, 97282 LE LAMENTIN CEDEX

o Guyane :

- Par téléphone au **0 811 515 515** Service 0,042 € / appel + prix appel (horaire sur sfrcaraibe.fr)
- ou à l'adresse suivante : Outremer Telecom, Service Clients, BP 723, 97336, Cayenne Cedex

¹ Article 102, paragraphe 3, de la directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36).

Prix

Tarifs en € HT/mois		Carré PRO Internet 10 Go	Carré PRO Internet 50 Go
Avec ou sans terminal	Engagement 24 mois	9,99€/mois	19,99€/mois

Le palier de facturation est au Ko.

Les recharges SFR : entre 3 € et 40 € de crédit pour l'internet mobile. Jusqu'à 350 Mo de crédit offert en bonus selon la taille de la recharge.

Durée, renouvellement et résiliation

Durée et renouvellement

L'offre est souscrite pour une durée indéterminée avec une durée initiale d'engagement de 24 mois.

Résiliation

Pour toute souscription aux offres avec engagement :

En cas de résiliation avant le 24ème mois pour un engagement de 24 mois, le Client est redevable des mois d'abonnement restant à courir jusqu'à l'échéance contractuelle.

La résiliation des options n'entraîne pas la résiliation de l'abonnement principal, à contrario la résiliation de l'abonnement entraîne la résiliation des options.

A la fin de son engagement, le Client peut résilier à tout moment avec un préavis de 10 jours le Contrat en adressant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client de son département (voir adresse ci-dessus).

L'ensemble des motifs légitimes de résiliation sans frais est présenté dans les CGV à l'article « résiliation ».

Caractéristiques à l'attention des utilisateurs finaux handicapés

SFR Caraïbe, en partenariat avec RogerVoice, permet de passer des appels téléphoniques traduits adaptés à votre handicap et de bénéficier, avec l'application mobile RogerVoice, de trois heures de communication par mois offerte. Le service est accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 21h et samedi de 8h30 à 13h (heure métropole). Hors dimanche et jours fériés. Plus d'informations sur le site : <https://www.sfrcaraibe.fr>, dans la rubrique SFR Handicap.

Autres informations utiles

Les CGV et la Fiche d'Information Standardisée (FIS) forment le contrat de Services.